

La Communauté de Communes de Thann-Cernay (CCTC), Établissement Public de
Coopération Intercommunale regroupant 38.500 habitants et comprenant 16 communes

Recrute :

Un Agent en charge de la performance réseau d'eau potable (H/F) Pré-localisation des fuites / Sectorisation / Télérélevé

Grades : Agent de Maitrise
Agent de Maitrise Principal
Technicien territorial

Poste à pourvoir le : 01/06/2023

Date limite candidature : 13/05/2023

MISSIONS

Au sein du Pôle Technique et sous l'autorité du Responsable Eau, vous serez chargé(e) de la performance du réseau d'eau potable à l'échelle du territoire communautaire de Thann-Cernay. Dans le cadre de vos fonctions, vous gérerez la sectorisation et la pré-localisation des fuites sur le réseau, et vous piloterez la télérélevé des compteurs d'eau potable.

Vos missions principales sont les suivantes :

Pour la gestion de la sectorisation et des pré-localisateurs de fuite :

- Développer et gérer le parc de pré-localisateurs,
- Suivre les compteurs de sectorisation, notamment les débits de nuit,
- Vérifier le bon fonctionnement de la remontée des informations depuis les enregistreurs jusqu'à la plateforme de données,
- Interpréter les données des pré-localisateurs et des débitmètres afin de définir les zones à inspecter,
- Participer à la recherche et confirmation précise des fuites sur le terrain.

Pour la gestion de la télérélevé des compteurs d'eau :

- Finaliser l'équipement des compteurs,
- Réaliser les diagnostics et enquêtes terrain suite à la détection d'anomalies des systèmes de comptage,
- Vérifier le bon fonctionnement de la remontée des informations des compteurs jusqu'à la plateforme de données (logiciel IZARNET, serveur FTP),
- Analyser régulièrement les données (suspicion de fuite, surconsommation, anomalie compteur...),
- Organiser et participer aux remplacements de compteurs et modules radio par la régie,
- Renouveler les ensembles de comptage (compteurs et module de télérélevé),
- Gérer les campagnes semestrielles de relevés des compteurs,
- Organiser la relève mobile pour les zones remontant difficilement sur le réseau fixe,
- Travailler en coordination avec le service facturation.

Pour l'ensemble de ces missions :

- Gérer les stocks de matériels et outils de travail,
- Réceptionner et contrôler les approvisionnements et les livraisons.

En cas de besoin apporter son aide aux missions générales du service eau et assainissement.

PROFIL RECHERCHE

Compétences techniques requises :

De formation technique de niveau bac à bac+ 2, idéalement dans la gestion et maîtrise de l'eau, ou d'une expertise professionnelle significative et probante dans ce secteur, vous disposez de connaissances théoriques et pratiques dans le domaine de l'Eau. Vous maîtrisez les logiciels et outils bureautiques.

Permis B obligatoire.

Compétences relationnelles requises :

Vous êtes méthodique et disposez de bonnes capacités d'organisation et de coordination. Autonome, rigoureux(se), vous faites preuve d'un bon relationnel et avez le sens du travail en équipe. Disponible, vous avez le sens du service public.

CONDITIONS DE TRAVAIL ET ACTION SOCIALE

- Recrutement par voie statutaire, ou à défaut par voie contractuelle
- Rémunération : Traitement indiciaire, Régime indemnitaire (RIFSEEP) et Prime de Fin d'année
- Poste à temps complet : 38 H par semaine avec 18 RTT annuels (dont 1 vendredi sur 2 travaillé selon un planning défini par la hiérarchie).
- Action sociale : Participation de l'employeur à la mutuelle de santé, à la prévoyance conventionnée et aux titres-restaurants, possibilité d'adhésion à l'Amicale du personnel et à la Caisse nationale d'action sociale (CNAS).
- Lieu d'affectation : Pôle Technique (CCTC CERNAY)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les candidatures (lettre de motivation et C.V.) sont à adresser à :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Thann-Cernay
3a, rue de l'Industrie - CS 10228 - 68704 CERNAY CEDEX

ou par voie électronique à l'adresse suivante : contact@cc-thann-cernay.fr



INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.